

PROGRAMME EAU ET AGRICULTURE 2010-2012

*Agriculteurs du bassin Artois-Picardie,
contribuez à l'amélioration
de la qualité de l'eau !*





Programme
Eau & Agriculture
2010-2012

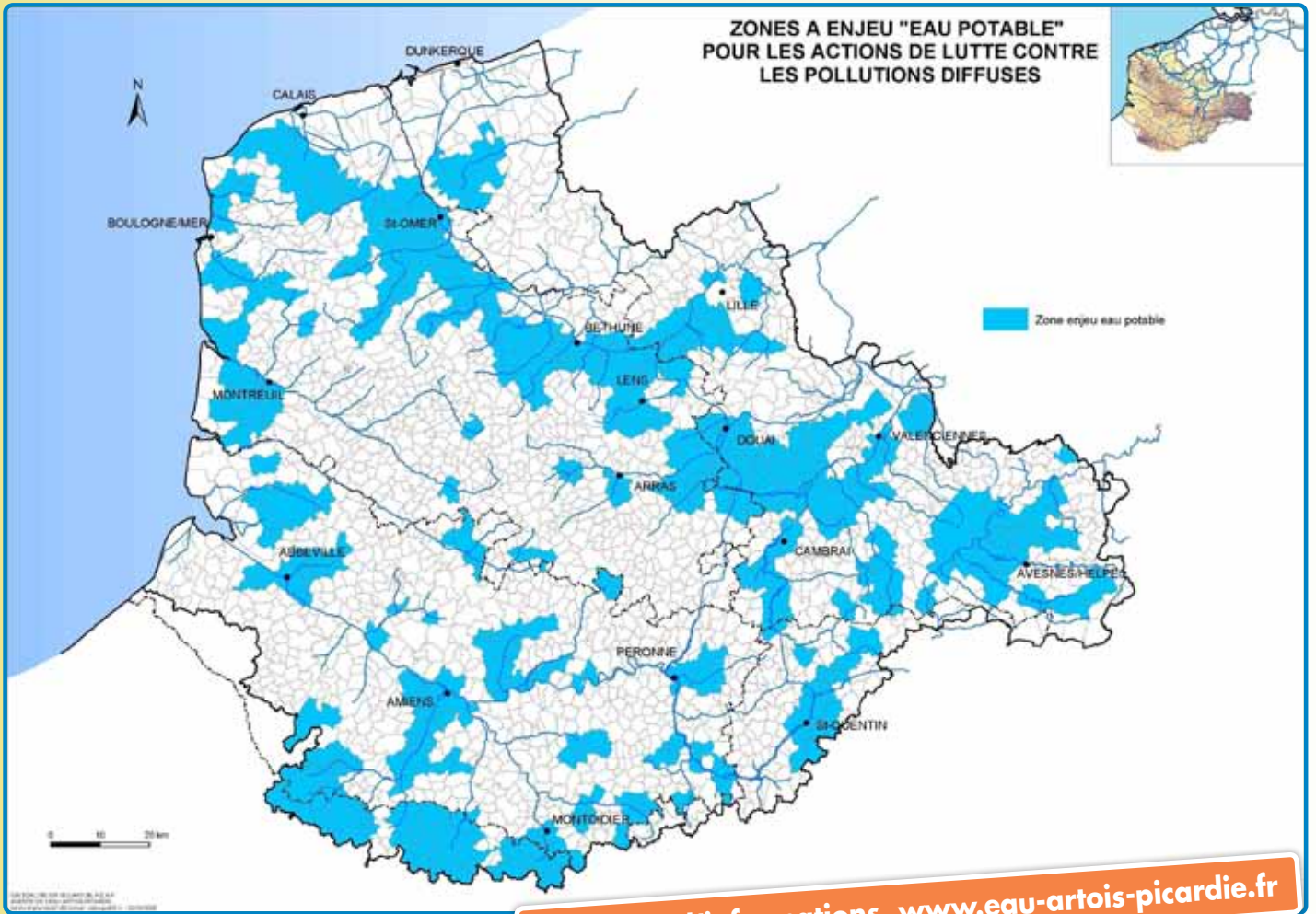


Des mesures agro-
environnementales
à la culture pour le blé,
le maïs, les betteraves
et les légumes.



Dans les zones
à enjeu eau potable.

ZONES A ENJEU "EAU POTABLE"
POUR LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE
LES POLLUTIONS DIFFUSES



Pour plus d'informations, www.eau-artois-picardie.fr



Les participations financières de l'Agence de l'Eau
**VOUS PERMETTRONT DE FAIRE ÉVOLUER VOS PRATIQUES,
NOTAMMENT EN DIMINUANT L'UTILISATION DES
INTRANTS SUR UNE DURÉE DE 5 ANS.**

**DÉVELOPPER
LA PROTECTION
INTÉGRÉE EN BLÉ**



RETARDER LA DATE DE SEMIS
ET EN DIMINUER LA DENSITÉ
IMPLANter UNE VARIÉTÉ
TOLÉRANTE AUX MALADIES
AJUSTER LES APPORTS
D'AZOTE PAR LA
RÉALISATION D'ANALYSES



NIVEAU 1 + UN SEUL
DÉSHERBAGE CHIMIQUE



NIVEAU 2 + SUPPRESSION
DU RÉGULATEUR DE
CROISSANCE

**DIMINUER
L'UTILISATION
DE PESTICIDES**

SUR MAÏS

113 € / ha/an

PAS DE DÉSHERBAGE
CHIMIQUE EN PLEIN

SUR BETTERAVES

168 € / ha/an

DIMINUER LES
DÉSHERBAGES CHIMIQUES
(PAS PLUS DE 3 PASSAGES)
EN UTILISANT DES
TECHNIQUES ALTERNATIVES

SUR LÉGUMES

200 € / ha/an

PAS DE DÉSHERBAGE
CHIMIQUE EN PLEIN

(1) montant 2010 - (2) au titre des aides "de minimis"

**POUR BÉNÉFICIER DE CES NOUVELLES MESURES POUR
L'ANNÉE CULTURALE 2010-2011, LA DATE DE DÉPÔT DES
DOSSIERS EST FIXÉE AU 1^{ER} OCTOBRE 2010 AUPRÈS DE
L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE.**

Et sur l'ensemble du bassin Artois-Picardie*, un appel à projet annuel pour la création et l'entretien de couverts herbacés

* sur toutes les zones à enjeu eau potable, érosion et zones humides

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1^{er} octobre 2010, à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

OBJECTIF : PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU EN REMETTANT EN HERBE DES PARCELLES CULTIVÉES.

L'Agence de l'Eau vous accorde une participation financière à l'hectare sur la base de vos estimations (coûts supplémentaires et pertes de revenu). Les projets seront sélectionnés en fonction de leur efficacité environnementale et économique.



RENSEIGNEMENTS

- AUPRÈS DE VOTRE CONSEILLER DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE (ou sur le site internet de la Chambre d'Agriculture de votre département)
- AUPRÈS DE VOTRE COLLECTIVITÉ (vous trouverez les coordonnées de votre animateur via le site internet de l'Agence),
- AUPRÈS DU SERVICE AGRICULTURE ET ÉCOLOGIE RURALE DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE (agri@eau-artois-picardie.fr)

Pour plus d'informations,
www.eau-artois-picardie.fr

